

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 084-218401024-20260223-2026_D_11-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON**

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Séance du 23 FEVRIER 2026

Date de la convocation
14/02/2026Date d'affichage
14/02/2026

Objet de la délibération

Création de Postes Préposés
Sentier des Ogres / Accueil
Parkings
Juillet Août 2026

N° 11/26

L'an deux mil vingt-six et le vingt-trois février à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Gisèle BONNELLY, Maire.

Présents : Mme BONNELLY, Mme BERNARD, M. BORDE, Mme BRAZARD, M. CHEMIN, M. CHOMETTE, M. DEBROAS, M. DEVAUX, Mme GUIBOUD-RIBAUD, M. JEAN, Mme MALIVEL, M. TRIBOLLET,
Absents : Mme CRAVAGNOLO donne pouvoir à M. TRIBOLLET, Mme THIERRY donne pouvoir à Mme BERNARD, Mme GRAS,

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'organisation de la saison touristique va se mettre en place. Comme chaque année, la mise en sécurité du Sentier des Ogres, sa surveillance et l'encaissement ainsi que l'accueil des touristes pour les renseigner en période de forte affluence nécessite le recrutement de personnel. Ce recrutement s'effectue sans conditions particulières.

Conformément à l'article 3 Alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984, Madame le Maire propose de créer 16 postes de préposés au sentier des Ogres et pour l'accueil des touristes en vue de les renseigner en période de forte affluence du 1^{er} juillet au 31 août 2026 et cela pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Les agents non titulaires seront rémunérés sur la base de l'échelle C1, 1^{er} échelon, selon les indices en rigueur.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Et après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE**, par 14 POUR, l'ouverture de 16 postes de préposés pour l'encaissement et la surveillance du sentier des Ogres ainsi que pour l'accueil des touristes en vue de les renseigner en période de forte affluence pour les mois de juillet et août 2026.

- **DIT** que les rémunérations seront inscrites sur le budget primitif 2026 au compte 6413.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Gisèle BONNELLY



Secrétaire de séance

Gérard DEBROAS